

.Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 6^e jour de juillet 2020, à 19h00 à la salle du Conseil au 45, rue des Saules à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Antonin Brunet	François Routhier	Angèle Bastien
Richard David	Jean-Claude Boucher	Line Quevillon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Antonin Brunet conseiller et président d'assemblée par intérim, Monsieur Claude Sarrazin, Directeur général est aussi présent et agit comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement que la séance soit ouverte

2020-07-79 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Législation**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2020
 - 3.3. Adoption du règlement 2020-01 modification de l'article 3.3 du règlement de construction no 2000-07 afin d'y ajouter les spécifications entourant les conteneurs maritimes
 - 3.4. Acceptation de l'offre de services de la firme FNX INNOV pour une étude de faisabilité concernant l'augmentation de la capacité des étangs aérés
- 4. Gestion financière et administrative**
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Nomination du maire suppléant
 - 4.3 Augmentation de salaire – responsable des travaux publics
- 5. Sécurité publique**
 - 5.1 Étude de mise en commun des services de sécurité incendie
 - 5.2 Embauche d'un pompier
- 6. Réseau routier et opération de voirie**
 - 6.1 Acceptation de la soumission – rechargement de chemins pierres concassées MG-20
- 7. Urbanisme, environnement et développement**
- 8. Loisirs et culture**
- 9. Varia**
- 10. Levée de la séance**

**2020-07-80 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 1^{er} JUIN 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU : d'accepter le procès-verbal de la séance du 1er juin 2020.

**2020-07-81 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU : d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2020.

**2020-07-82 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-01
MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.3 DU RÈGLEMENT
DE CONSTRUCTION NO 2000-07 AFIN D'Y AJOUTER
LES SPÉCIFICATIONS ENTOURANT LES
CONTENEURS MARITIMES**

ATTENDU que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de construction;

ATTENDU que le service d'urbanisme a reçu quelques demandes pour l'installation de conteneur maritime en remplacement d'un bâtiment;

ATTENDU que selon le Larousse la définition d'un conteneur maritime est une caisse de dimensions normalisées utilisée pour la manutention, le stockage ou le transport de matières ou de lots d'objets dont elle permet de simplifier l'emballage;

ATTENDU que selon le règlement d'interprétation et d'administration des règlements d'urbanisme 2000-04 la définition d'un bâtiment est une construction avec toit supporté par des colonnes ou des murs et utilisée pour abriter des personnes, des animaux ou des objets;

ATTENDU que le conteneur maritime n'est pas un bâtiment tel que défini par le règlement d'interprétation et d'administration des règlements d'urbanisme 2000-04;

ATTENDU que le Conseil n'envisage pas de modifier la définition d'un bâtiment à son règlement afin de permettre les conteneurs maritimes sur son territoire;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du Conseil du 2 mars 2020 à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le règlement no. 2020-01 ordonne, statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2:

Le présent règlement modifie l'article 3.3 au règlement de construction par l'ajout de conteneur maritime;

ARTICLE 3.3 FORME DES BÂTIMENTS

La transformation en bâtiment de tout véhicule routier, incluant les roulottes et les conteneurs maritimes, est interdite sur tout le territoire de la municipalité. Ceci comprend aussi les véhicules de transport dont certaines pièces ont été enlevées, telles que roues, moteur ou autres.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement de toutes les formalités prévues par la Loi.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Par
Claude Sarrazin, directeur général.

Par
Antonin Brunet, maire suppléant

**2020-07-83 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA
FIRME FNX INNOV POUR UNE ÉTUDE DE
FAISABILITÉ CONCERNANT L'AUGMENTATION DE
LA CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS**

ATTENDU que la Municipalité a demandé une soumission sur invitation pour ladite étude;

ATTENDU que la firme FNX a soumis une soumission en date du 11 juillet 2020 au coût de 14 500,00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que les frais encourus pour cette étude feront partie de la programmation de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil accepte la soumission de *FNX INNOV*. Afin de procéder avec l'étude suggérée au coût de 14 500\$ avant taxes.

2020-07-84 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE les factures du mois de juin 2020 soient adoptées et autorisées pour paiements au montant total de 120,625.87\$

2020-07-85 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard David
ET RÉSOLU unanimement

QUE Antonin Brunet soit nommé à titre de maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2020.

**2020-07-86 AUGMENTATION DE SALAIRE – RESPONSABLE DES
TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU que le responsable des travaux publics est en poste depuis un an;

ATTENDU qu'en ce qui concerne le responsable des travaux publics, une augmentation supplémentaire équivalente à 1\$ de l'heure était à venir ceci, conditionnellement à suivre la formation de préposé au réseau d'aqueduc (OPA);

ATTENDU qu'en raison de la situation quant à la COVID-19, la formation qui devait avoir lieu le 31 mars 2020 a été annulée et reportée au 26 octobre 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil accorde une augmentation équivalente à 1\$ de l'heure au responsable des travaux publics, conditionnellement à suivre la formation de préposé au réseau d'aqueduc (OAP).

QUE l'ajustement salarial sera rétroactif au 13 juillet 2020.

2020-07-87 ÉTUDE DE MISE EN COMMUN DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que les municipalités de Bowman, Denholm, Notre-Dame-de-la-Salette et Val-des-Bois désirent réaliser une étude d'optimisation de leurs services de sécurité incendie;

ATTENDU que cette étude n'est pas conditionnelle à un engagement de la part des municipalités;

ATTENDU que cette étude apportera des informations pertinentes aux quatre (4) municipalités dans la prise de décisions stratégiques individuelles et/ou collectives;

ATTENDU que la soumission reçue de PSM Gestion de Risques au coût de 7 056,40 \$;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Salette confirme son désir d'assistance technique pour la réalisation d'une étude d'optimisation des services de sécurité incendie des municipalités de Bowman, Denholm, Notre-Dame-de-la-Salette et Val-des-Bois;

QUE la municipalité de Val-des-Bois soit responsable de communiquer avec la firme PSM Gestion de Risques;

ET QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Salette décrète une dépense de 1 852,09 \$, soit un quart du coût net de réalisation de ladite étude de regroupement, somme qui sera transmise à la municipalité de Val-des-Bois d'ici le 1^{er} août 2020.

2020-07-88 EMBAUCHE D'UN POMPIER

ATTENDU que suite à la démission de quelques membres de la brigade, le Service de Sécurité Incendie (SSI) requiert l'embauche d'un pompier;

ATTENDU que le Schéma de Couverture de Risques en Sécurité incendie, fixe des objectifs de pompiers pour faire des interventions efficaces;

ATTENDU qu'une personne avait fait part de son intérêt à intégrer la brigade de Notre-Dame-de-la-Salette;

ATTENDU que le directeur général, monsieur Claude Sarrazin a rencontré le candidat le 29 juin 2020 et que suite à la réunion, il est recommandé de procéder avec l'embauche de monsieur Guillaume Lepage à titre de pompier;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil confirme l'embauche de Guillaume Lepage au poste de pompier volontaire au taux horaire de 16.67\$

**2020-07-89 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION –
RECHARGEMENT DE CHEMINS PIERRES
CONCASSÉES MG-20**

ATTENDU que la Municipalité a demandé une soumission sur invitation pour effectuer le rechargement de chemins avec de la pierre concassée de type MG-20;

ATTENDU que les soumissions sur invitation sous enveloppes cachetées devaient parvenir au bureau municipal avant 11h le 11 juin 2020;

ATTENDU que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Les pavages Lafleur	32.83/ tonne métrique

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Jean-Claude Boucher
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil accepte la soumission de *Pavages Lafleur* pour le rechargement de chemins avec de la pierre concassée de type MG-20 au montant de 32.83 \$ la tonne métrique avant taxes.

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

2020-07-90 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

Que la présente séance soit levée à 19h30

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussigné, Claude Sarrazin, Directeur général et secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Claude Sarrazin, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Antonin Brunet maire par intérim, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par
Antonin Brunet, maire suppléant